



Droit de visite demi soeur

Par larchot, le 04/08/2010 à 18:06

Bonjour,

voilà, nous sommes 3 soeurs adultes ayant une vie de famille et nous avons une demi-soeur âgée de 15 ans ayant la nationalité française et ayant un père marocain. notre mère est décédée depuis 3 ans déjà elle n'avait pas la garde de notre soeur après le divorce car elle avait des problèmes d'alcool et nous mêmes étant jeune avons connu une enfance difficile dans ce contexte familiale. Ma plus jeune soeur à l'époque a été en foyer tout comme notre demi-soeur âgée de 2 ans environ a connu la pouponnière avant que son propre père ai sa garde. Ma mère n'a pas eu de droit par rapport à elle. Depuis que notre soeur est avec son père on la voit très rarement, il fut un temps on avait réussi à l'avoir auprès de nous un week-end, pendant des vacances. Son père s'est remarié avec une marocaine depuis dix ans déjà, ils ont eu 3 autres enfants et respecte leur religion musulmane. (je précise notre père à nous est martiniquais, ce n'est pas un problème de nationalité même si des fois on a des craintes qu'ils partent au bled et ne reviennent pas avec notre soeur qui est française par notre mère) Pendant des années quand on était plus jeunes on était contente que notre petite dernière qui a réciproquement 19,17 et 12 ans d'écart avec nous ai une vraie vie de famille, on l'a savait en sécurité , aimé, avec la possibilité d'avoir une enfance normale ce que nous n'avions pas eu la chance d'avoir. Notre soeur est un peu notre fille à nous 3 et on a toujours voulu son bonheur. aujourd'hui nous sommes toujours convaincus qu'elle est bien avec son père, mais avec les années il est de plus en plus difficile de garder un lien de soeur avec elle car pour l'avoir un week-end c difficile, son père a toujours une excuse et pour l'avoir un petite semaine en vacances c pas possibles car elle doit garder ces jeunes soeurs et frères. maintenant on la voit 3 à 4 fois par an c'est bien peu et encore il nous la laisse quand c'est pour l'anniversaire de sa grand-mère maternelle ou fête de famille, mais faut savoir qu'on a dû passer qu'un Noël avec elle. Nous savons que notre soeur souffre de pas nous voir assez souvent et que nous lui manquons et la réciproque et la même. on aime notre soeur et jusqu'à présent on a rien tenté juridiquement pour son équilibre, mais on ne peut plus accepter cette situation même quand elle a été opérée on a été informé après qu'elle soit rentrée chez elle . Nous

souhaitons faire valoir nos droits de soeurs et savoir comment faire Merci